



# Communiqué de presse

## POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

■ ■ ■ ■ ■ UNE ORGANISATION TOURNÉE VERS L'AVENIR

### POURSUITE DE LA LUTTE CONTRE LA PRODUCTION ILLÉGALE DE CANNABIS

**Montréal, le 26 juillet 2019** – À l'occasion de la période de plantation extérieure des boutures de plants de cannabis, la Sûreté du Québec tient à rappeler la poursuite de ses efforts dans la lutte contre la production illégale de cette drogue.

Le programme Accès-Cannabis, dont l'équivalent existe déjà pour lutter contre l'économie souterraine de tabac et d'alcool, cible particulièrement toute action illégale liée au cannabis. Malgré la légalisation de cette drogue, sa production, tant personnelle que destinée au trafic, est illégale. Les patrouilleurs et enquêteurs effectueront des vigies, seront à l'affût des comportements suspects aux abords des champs et éradiqueront toute plantation illégale de cannabis.

Rappelons que malgré l'entrée en vigueur de la Loi sur le cannabis, certaines activités en dehors du cadre légal demeurent des infractions au Code criminel, comme la production, la possession dans un but de trafic, l'importation et l'exportation.

Une équipe de la Sûreté veille quotidiennement à lutter contre la contrebande de cannabis à toutes les étapes de l'approvisionnement, allant de la production illégale à la contrebande de quartier, et ce, sur l'ensemble du territoire québécois. Cela est sans oublier l'apport considérable de l'ensemble des patrouilleurs et des enquêteurs, qui luttent contre le trafic de stupéfiants à tous les niveaux.

Toute personne qui apercevrait des activités illégales liées à la possession, à la production ou à la vente de cannabis est priée de communiquer avec la Centrale de l'information criminelle de la Sûreté du Québec au 1 800 659-4264.

-30-